

Séance du 27 mars 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Date de convocation : 23 mars 2026

Présents : 20

Votants : 23 (3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune d'AYDAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Franck SERRE, Nadine DESFRANÇOIS, Stéphane POINT, Marine POMMIER, Vincent MICHEL, Jean-François SAUTAREL, Sophie VEYSSIERE, Pascal MILLOT, Anaïs MONNET, Jérôme ROUX, Elodie LESAICHOT, Dominique GUITTARD, Leslie BOUCHEIX, Philippe COMBE, Michèle DEJOUX, Vanessa DUFOUR, Virginie POULALIER, Alain CARPENTIER, Vivien GAS, José DE FIGUEIREDO

Absents excusés : Catherine LOILLIER (pouvoir à N DESFRANÇOIS), Samuel GIBERT (pouvoir à JF SAUTAREL), Ludivine DHUICQ (pouvoir à V POULALIER)

La séance est ouverte par le Maire sortant monsieur Franck SERRE.

Il informe l'assemblée de la démission de madame FOURDRAIN Magali, qui est remplacée par José DE FIGUEIREDO, le candidat se trouvant immédiatement après l'élue démissionnaire sur la liste.

Il déclare les conseillers installés dans leur fonction.

Il donne ensuite la présidence à madame Michèle DEJOUX, doyenne d'âge dans l'assemblée.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Anaïs MONNET est désignée secrétaire de séance.

I. Election du Maire	2
II. Détermination du nombre des adjoints	2
III. Election des adjoints	2
IV. Désignation des conseillers délégués	3
V. Lecture de la charte de l' élu local	4
VI. Approbation du PV de dernier conseil municipal	4
VII. Informations diverses	4

Madame DEJOUX Michèle a demandé des volontaires pour être assesseurs et secrétaire pour l'élection du maire et des adjoints.

Assesseurs	Secrétaire
Vivien GAS	Elodie LESAICHOT
Philippe COMBE	

I. Election du Maire

Madame DEJOUX Michèle a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé au conseil que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur Franck SERRE et Virginie POULALIER font acte de candidature.

Il est alors procédé au vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	Nombre de votants A	Nombre de suffrage blancs B	Nombre de suffrage nuls C	Nombre de suffrages exprimés D=A-B-C	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
Franck SERRE	23	0	0	23	12	18
Virginie POULALIER						5

Le conseil municipal proclame Monsieur Franck SERRE, Maire de la Commune d'AYDAT qui est immédiatement installé.

Le maire élu prend la présidence de la séance.

Il énonce un discours du Maire à l'assemblée.

II. Détermination du nombre des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L 2122 2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil, arrondi à l'entier inférieur.

Le nombre des adjoints est de 1 à 6 pour un conseil municipal composé de 23 membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS : 0	POUR : 23	CONTRE : 0
-----------------	-----------	------------

De fixer le nombre d'adjoints à quatre (4).

III. Election des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

~~La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.~~

Une liste a été déposée portant les noms suivants :

	Liste 1
1 ^{er} adjoint	Nadine DESFRANCOIS
2 ^e adjoint	Stéphane POINT
3 ^e adjoint	Marine POMMIER
4 ^e adjoint	Jean-François SAUTAREL

1 ^{er} tour de scrutin	Nombre de votants A	Nombre de suffrage blancs B	Nombre de suffrage nuls C	Nombre de suffrages exprimés D=A-B-C	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
Liste 1	23	4	0	19	10	19

Le conseil municipal proclame la liste des adjoints selon le tableau et l'ordre mentionné ci-dessous et a immédiatement installé les candidats de la liste conduite par Madame Nadine DESFRANCOIS.

	Liste 1
1 ^{er} adjoint	Nadine DESFRANCOIS
2 ^e adjoint	Stéphane POINT
3 ^e adjoint	Marine POMMIER
4 ^e adjoint	Jean-François SAUTAREL

IV. Désignation des conseillers délégués

Monsieur le Maire rappelle que la compétence du conseil municipal se limite à fixer le nombre d'adjoints (article L 2122-2 du CGCT) et à les élire dans les conditions prévues aux articles L 2122-7-1 et L 2122-7-2 du CGCT.

Seul le maire peut donner une délégation de fonction à un conseiller municipal par arrêté ; ce dernier devenant conseiller municipal délégué. Cette délégation s'exercera sous la responsabilité et la surveillance du maire (article L 2122-18 du CGCT).

Article L 2122-18 du CGCT :

« Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Afin d'être transparent sur les délégations municipales, Monsieur le Maire propose néanmoins d'informer l'assemblée délibérante sur le nombre et le nom des conseillers délégués qu'il prévoit de nommer par arrêté.

Monsieur le Maire propose au conseil de créer quatre postes de conseillers municipaux délégués.

Il propose que ces postes soient occupés par les personnes suivantes qui seront nommés par arrêtés :

Prénom / Nom	Domaines de délégation
Catherine LOILLIER	Labels, cadre de vie, comités de villages
Philippe COMBE	Vie scolaire
Sophie VEYSSIERE	Vie associative
Michele DEJOUX	Patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec les votes suivants :

ABSTENTIONS: 0	POUR: 23	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

- de fixer le nombre de conseillers délégués à quatre (4),
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V. Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu (ci-jointe) aux membres du conseil municipal. Un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal.

VI. Approbation du PV de dernier conseil municipal

ABSTENTIONS: 1	POUR: 22	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

VII. Informations diverses

- Adresses mail « prenom.nom@mairieaydat.fr » créées pour chaque élu.
- Clés + badges mairie pour les adjoints
- Réunion de présentation entre élus et agents municipaux vendredi 3 avril 2026 à 20h dans la grande salle de l'espace loisirs.
- Réunion intermédiaire avec l'ensemble des élus mercredi 1^{er} avril 2026 à 20h30 en salle du conseil pour préparer les commissions
- Conseil municipal prévu mercredi 8 avril 2026 à 20h30 portant sur les commissions entre autres.
- Réunion intermédiaire avec l'ensemble des élus mercredi 15 avril 2026 à 20h30 en salle du conseil pour préparer le vote du budget
- Conseil municipal prévu mercredi 22 avril 2026 à 20h30 portant sur les finances entre autres

La séance est levée à 21h35.

Procès-verbal présenté au conseil municipal du <u>08/04/2026</u>	
Pour :	21
Abstentions :	2
Contre :	0
Le/La secrétaire de séance du conseil municipal du <u>08/04/2026</u> Madame Ancis BONNET	Le Maire, Franck SERRE

